

Département
HAUT-RHIN

Arrondissement
ALTKIRCH

Effectif légal du Conseil
Municipal : **11**

Nombre de conseillers en
exercice : **11**

COMMUNE DE STRUETH

PROCES-VERBAL

DE L'ELECTION DU MAIRE ET DES ADJOINTS

L'an deux mille vingt, le vingt-huit du mois de mai à 19 heures, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), s'est réuni le Conseil Municipal de la commune de STRUETH.

Etaient présents les Conseillers Municipaux suivants :

BIHL Sophie	MATHIEU Jean-Jacques	SIMON Manuelle
DIETSCH Sylvie	MULLER Catherine	SIMONET Alexandre
EICHHOLTZER Geneviève	RICHERT Olivier	ZINCK Jean-Michel
KOEGLER Michel	SCHIGAND Denis	

Absents excusés : néant

1. Installation des conseillers municipaux

La séance a été ouverte sous la présidence de M. Jean-Jacques MATHIEU, Maire (ou remplaçant en application de l'article L. 2122-17 du CGCT), qui a déclaré les membres du Conseil Municipal cités ci-dessus (présents et absents) installés dans leurs fonctions.

Madame Sylvie DIETSCH a été désignée en qualité de secrétaire par le conseil municipal (art. L. 2121-5 du CGCT).

2. Election du Maire

2.1. Présidence de l'assemblée

Le plus âgé des membres présents du conseil municipal a pris la présidence (art. 2122-8 du CGCT). Il a procédé à l'appel nominal des membres du conseil, a dénombré onze conseillers présents et a constaté que la condition de quorum posée à l'article L. 2121-17 du CGCT était remplie.

Il a ensuite invité le conseil municipal à procéder à l'élection du maire. Il a rappelé qu'en application des articles L. 2122-4 et L. 2122-7 du CGCT, le maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du conseil municipal. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

2.2. Constitution du bureau

Le conseil municipal a désigné deux assesseurs : Monsieur Alexandre SIMONET et Monsieur Olivier RICHERT.

2.3. Déroulement de chaque tour de scrutin

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, s'est approché de la table de vote. Il a fait constater au président qu'il n'était porteur que d'une seule enveloppe du modèle uniforme fourni par la mairie. Le président l'a constaté, sans toucher l'enveloppe que le conseiller municipal a déposée lui-même dans l'urne ou le réceptacle prévu à cet effet. Le nombre des conseillers qui n'ont pas souhaité prendre part au vote, à l'appel de leur nom, a été enregistré.

Après le vote du dernier conseiller, il a été immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote. Les bulletins et enveloppes déclarés nuls par le bureau en application de l'article L. 66 du code électoral ont été sans exception signés par les membres du bureau et annexés au procès-verbal avec mention de la cause de leur annexion. Ces bulletins et enveloppes ont été annexés les premiers avec leurs enveloppes, les secondes avec leurs bulletins, le tout placé dans une enveloppe close jointe au procès-verbal portant l'indication du scrutin concerné.

Lorsque l'élection n'a pas été acquise lors d'un des deux premiers tours de scrutin, il a été procédé à un nouveau tour de scrutin.

2.4. Résultat du premier tour de scrutin

a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote.....	0
b. Nombre de votants (enveloppes déposées)	11
c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)	0
d. Nombre de suffrages blancs (art.L.65 du code électoral)	0
e. Nombre de suffrages exprimés [b -c-d].....	11
f. Majorité absolue.....	6

Nom – Prénom des candidats (dans l'ordre alphabétique)	Nombre de suffrages obtenus	
	En chiffres	En toutes lettres
MATHIEU Jean-Jacques	11	onze

2.5. Résultat du deuxième tour de scrutin

a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote.....	_____
b. Nombre de votants (enveloppes déposées)	_____
c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)	_____

- d. Nombre de suffrages blancs (art.L.65 du code électoral)
- e. Nombre de suffrages exprimés [b -c-d]..... _____
- f. Majorité absolue..... _____

Nom – Prénom des candidats (dans l'ordre alphabétique)	Nombre de suffrages obtenus	
	En chiffres	En toutes lettres

2.6. Résultat du troisième tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote..... _____
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) _____
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) _____
- d. Nombre de suffrages blancs (art.L.65 du code électoral)
- e. Nombre de suffrages exprimés [b -c-d]..... _____
- f. Majorité absolue..... _____

Nom – Prénom des candidats (dans l'ordre alphabétique)	Nombre de suffrages obtenus	
	En chiffres	En toutes lettres

2.7. Proclamation de l'élection du Maire

Monsieur MATHIEU Jean-Jacques a été proclamé Maire et a été immédiatement installé.

3. Élection des adjoints

Sous la présidence de M. MATHEU Jean-Jacques, élu maire (ou son remplaçant en application de l'article L. 2122-17 du CGCT), le conseil municipal a été invité à procéder à l'élection des adjoints. Il a été rappelé que les adjoints sont élus selon les mêmes modalités que le maire (art. L. 2122-4, L. 2122-7 et L. 2122-7-1 du CGCT).

Le président a indiqué qu'en application des articles L. 2122-1 et L. 2122-2 du CGCT, la commune doit disposer au minimum d'un adjoint et au maximum d'un nombre d'adjoints correspondant à 30% de l'effectif légal du conseil municipal, soit trois adjoints au maire au maximum. Il a rappelé qu'en application des délibérations antérieures, la commune disposait, à ce jour, de deux adjoints. Au vu de ces éléments, le conseil municipal a fixé à deux le nombre des adjoints au maire de la commune.

3.1. Election du premier adjoint**3.1.1. Résultat du premier tour de scrutin**

a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote.....	0
b. Nombre de votants (enveloppes déposées)	11
c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)	0
d. Nombre de suffrages blancs (art.L.65 du code électoral)	0
e. Nombre de suffrages exprimés [b -c-d]	11
f. Majorité absolue.....	6

Nom – Prénom des candidats (dans l'ordre alphabétique)	Nombre de suffrages obtenus	
	En chiffres	En toutes lettres
ZINCK Jean-Michel	11	onze

3.1.2. Résultat du deuxième tour de scrutin

a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote.....	_____
b. Nombre de votants (enveloppes déposées)	_____
c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)	_____
d. Nombre de suffrages blancs (art.L.65 du code électoral)	
e. Nombre de suffrages exprimés [b -c-d]	_____
f. Majorité absolue.....	_____

Nom – Prénom des candidats (dans l'ordre alphabétique)	Nombre de suffrages obtenus	
	En chiffres	En toutes lettres

3.1.3. Résultat du troisième tour de scrutin

a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote.....	_____
b. Nombre de votants (enveloppes déposées)	_____
c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)	_____
d. Nombre de suffrages blancs (art.L.65 du code électoral)	
e. Nombre de suffrages exprimés [b -c-d]	_____
f. Majorité absolue.....	_____

Nom – Prénom des candidats (dans l'ordre alphabétique)	Nombre de suffrages obtenus	
	En chiffres	En toutes lettres

3.1.4. Proclamation de l'élection du premier adjoint

Monsieur ZINCK Jean-Michel a été proclamé premier adjoint et a été immédiatement installé.

3.2. Election du deuxième adjoint

3.2.1. Résultat du premier tour de scrutin

a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote.....	0
b. Nombre de votants (enveloppes déposées)	11
c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)	0
d. Nombre de suffrages blancs (art.L.65 du code électoral)	0
e. Nombre de suffrages exprimés [b -c-d]	11
f. Majorité absolue.....	6

Nom – Prénom des candidats (dans l'ordre alphabétique)	Nombre de suffrages obtenus	
	En chiffres	En toutes lettres
DIETSCH Sylvie	11	onze

3.2.2. Résultat du deuxième tour de scrutin

a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote.....	_____
b. Nombre de votants (enveloppes déposées)	_____
c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)	_____
d. Nombre de suffrages blancs (art.L.65 du code électoral)	_____
e. Nombre de suffrages exprimés [b -c-d]	_____
f. Majorité absolue.....	_____

Nom – Prénom des candidats (dans l'ordre alphabétique)	Nombre de suffrages obtenus	
	En chiffres	En toutes lettres

3.2.3. Résultat du troisième tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote..... _____
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) _____
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) _____
- d. Nombre de suffrages blancs (art.L.65 du code électoral)
- e. Nombre de suffrages exprimés [b -c-d]..... _____
- f. Majorité absolue..... _____

Nom – Prénom des candidats (dans l'ordre alphabétique)	Nombre de suffrages obtenus	
	En chiffres	En toutes lettres

3.2.4. Proclamation de l'élection du deuxième adjoint

Madame DIETSCH Sylvie a été proclamée deuxième adjointe et a été immédiatement installée.

4. Observations et réclamations

NEANT

.....

.....

.....

5. Clôture du procès-verbal

Le présent procès-verbal, dressé et clos, le 28 mai 2020, à 19 heures et 40 minutes, en double exemplaire a été, après lecture, signé par le Maire, le Conseiller Municipal le plus âgé, les assesseurs et le secrétaire.

Le Maire

Le Conseiller Municipal
le plus âgé

Le secrétaire

Les assesseurs

COMMUNE DE STRUETH**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE STRUETH
DE LA SEANCE DU 28 mai 2020**

Sous la présidence de M. Jean-Jacques MATHIEU – Maire

Monsieur le Maire souhaite la bienvenue à tous les membres présents et ouvre la séance à 19 h 00.

Présents :

M. Jean-Michel ZINCK – Adjoint, Mme Sylvie DIETSCH – Adjointe, Mme Sophie BIHL, Mme Geneviève EICHHOLTZER, M. Michel KOEGLER, Mme Catherine MULLER, M. Olivier RICHERT, M. Denis SCHIGAND, Mme Manuelle SIMON, M. Alexandre SIMONET

Absents non excusés :**Absents excusés et non représentés :****Ont donné procuration :**

Secrétaire de séance : DIETSCH Sylvie

Ordre du jour :

1. Installation du Conseil Municipal suite aux élections du 15 mars 2020
2. Election du Maire
3. Election des Adjoints au Maire
- Lecture de la charte de l' élu local par le maire élu
4. Vote des indemnités de fonction du Maire et Adjoints au Maire
5. Délégation de signature du Maire
6. Désignation des délégués au S.I.S. – Syndicat Intercommunal Scolaire des Sources (2 titulaires)
7. Désignation des délégués au S.I.A.E.P. – Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable de Fulleren – Mertzen – Saint-Ulrich et Strueth (2 titulaires)
8. Désignation des délégués au S.I.A.S.V.L. – Syndicat des Affaires Scolaires et Culturelles de la Vallée de la Largue (2 titulaires)
9. Les Larguotins – Petite enfance de la Communauté de Commune de la Largue (1 titulaire – 1 suppléant)
10. Syndicat Départemental d'Electricité et de Gaz du Haut-Rhin (1 titulaire)
11. Brigade Verte (1 titulaire – 1 suppléant)

12. S.I.G.F.R.A. – Syndicat Intercommunal pour la Gestion Forestière de la Région Altkirch (1 titulaire – 1 suppléant)
13. EPAGE LARGUE. – Collège NON GEMAPI (2 titulaires – 2 suppléants)
14. Election des membres de la commission d'appel d'offres – C.A.O. (3 titulaires – 3 suppléants)
15. Communauté de Communes Sud Alsace Largue – Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) (1 titulaire)
16. Désignation des membres composant les différentes commissions communales :
 - Commission technique et sécurité
 - Commission aux affaires sociales
 - Commission ouvrier intercommunal
 - Commission du P.L.U.
 - Délégués étangs – chasse – forêt
 - Délégué à la Défense
 - Délégués communication (bulletin, site internet...)
17. Divers et communications

POINT 4 - Vote des indemnités de fonction du Maire et Adjoint au Maire

Le Maire donne lecture au Conseil Municipal des dispositions relatives au calcul des indemnités de fonctions des Maires et Adjoint, et l'invite à délibérer.

Vu les articles L.2123-20 à L.2123-24-1 du code général des collectivités territoriales (CGCT),

Vu l'article L.2123-23 et L.2123-24 du CGCT qui fixe les taux maximum des indemnités de fonction des maires, adjoints et conseillers municipaux,

Vu le procès-verbal de la séance d'installation du Conseil Municipal en date du 28 mai 2020 constatant l'élection du Maire et de deux Adjoint,

Considérant qu'il appartient au conseil municipal de déterminer les taux des indemnités des élus locaux pour l'exercice de leurs fonctions, dans la limite des taux maximum fixés par la loi,

Considérant que pour une commune inférieure à 500 habitants, le taux maximal de l'indemnité du Maire en pourcentage de l'indice brut terminal 1027 de l'échelle indiciaire de la fonction publique ne peut dépasser 25.5 %,

Considérant que pour une commune inférieure à 500 habitants, le taux maximal de l'indemnité des Adjoint en pourcentage de l'indice brut terminal 1027 de l'échelle indiciaire de la fonction publique ne peut dépasser 9.9 %,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Décide, avec effet au 18 mai 2020, de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions du Maire et des Adjointes comme suit :

- Maire : 25.5 % de l'indice 1027
- 1^{er} Adjoint : 9.9 % de l'indice 1027
- 2^{ème} Adjoint : 9.9 % de l'indice 1027

ELU	FONCTION	TAUX	MONTANT MENSUEL
MATHIEU Jean-Jacques	Maire	25.5 %	991.80 €
ZINCK Jean-Michel	1 ^{er} adjoint	9.9 %	385.05 €
DIETSCH Sylvie	2 ^{ème} adjoint	9.9 %	385.05 €

D'inscrire les crédits nécessaires au budget communal.

Les indemnités de fonction sont payées trimestriellement.

POINT 5 - Délégation de signature du Maire

Le Maire explique que l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales donne au Conseil Municipal la possibilité de déléguer au Maire certaines des attributions de cette assemblée.

Afin de faciliter le bon fonctionnement de l'administration communale, il invite le Conseil Municipal à examiner cette possibilité et à se prononcer sur ce point.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

donne délégation au Maire, pour la durée de son mandat dans les domaines suivants mentionnés à l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités territoriales :

- de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres d'un montant inférieur ou égal à 5 000,00 €, ainsi que toute décision concernant leurs avenants lorsque les crédits sont inscrits au budget ;
- de passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;
- d'accepter les dons et legs qui ne sont ni grevés ni de conditions ni de charges ;
- de décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600,00 € ;
- de fixer les reprises d'alignement en application des documents d'urbanisme ;
- d'exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le Code de l'Urbanisme que la commune en soit titulaire ou délégataire, et déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien dans les conditions géographiques déterminées par le PLU et n'excédant pas 100 000,00 € ;

- d'intenter au nom de la commune toute action en justice ou défendre la commune dans des actions intentées contre elle, quel que soit le type de juridiction et de niveau ;
- de régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués les véhicules municipaux, dans la limite de 5 000,00 € ;
- d'exercer, au nom de la commune et dans les conditions fixées par le Conseil Municipal, le droit de préemption sur les fonds artisanaux et les terrains faisant l'objet de projets d'aménagement commercial et ce à hauteur de 100 000,00 € ;
- d'exercer au nom de la commune le droit de priorité défini aux articles L. 240-1 à L. 240-3 du Code de l'Urbanisme.

POINT 6 - Désignation des délégués au S.I.S. – Syndicat Intercommunal Scolaire des sources (2 titulaires)

Titulaire : MATHIEU Jean-Jacques
Titulaire : DIETSCH Sylvie

POINT 7 - Désignation des délégués au S.I.A.E.P. – Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable de Fulleren – Mertzen – Saint-Ulrich et Strueth (2 titulaires)

Titulaire : KOEGLER Michel
Titulaire : SCHIGAND Denis

POINT 8- Désignation des délégués au S.I.A.S.V.L. – Syndicat des Affaires Scolaires et Culturelles de la Vallée de la Largue (2 titulaires)

Titulaire : SIMONET Alexandre
Titulaire : EICHHOLTZER Geneviève

POINT 9 - Désignation des délégués au Conseil d'Administration des Larguotins – Petite enfance de la Communauté de Commune (1 titulaire – 1 suppléant)

Titulaire : DIETSCH Sylvie
Suppléant : SIMON Manuelle

POINT 10 - Désignation des délégués au Syndicat Départemental d'Electricité et de Gaz du Haut-Rhin (1 titulaire)

Titulaire : ZINCK Jean-Michel

POINT 11 - Désignation des délégués à la Brigade Verte (1 titulaire – 1 suppl.)

Titulaire : RICHERT Olivier
 Suppléant : KOEGLER Michel

POINT 12 - Désignation des délégués au S.I.G.F.R.A. – Syndicat Intercommunal pour Gestion Forestière de la Région Altkirch (1 titulaire – 1 suppléant)

Titulaire : ZINCK Jean-Michel
 Suppléant : SCHIGAND Denis

POINT 13 -EPAGE LARGUE (2 titulaires)

Titulaire : SIMON Manuelle
 Titulaire : MATHIEU Jean-Jacques

POINT 14 -Election des membres de la commission d'appel d'offres – C.A.O. (3 titulaires – 3 suppléants)

Le Maire présente la liste des candidats et demande aux membres du Conseil Municipal de passer au vote :

<u>Membres titulaires</u>	<u>Membres suppléants</u>
- MATHIEU Jean-Jacques	- SIMON Manuelle
- ZINCK Jean-Michel	- MULLER Catherine
- DIETSCH Sylvie	- BIHL Sophie

Ont obtenu :

Membres titulaires	Nbre de voix obtenues	Membres suppléants	Nbre de voix obtenues
MATHIEU Jean-Jacques	11	SIMON Manuelle	11
ZINCK Jean-Michel	11	MULLER Catherine	11
DIETSCH Sylvie	11	BIHL Sophie	11

POINT 15 - Communauté de Communes Sud Alsace Largue – Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) (1 titulaire)

Titulaire : ZINCK Jean-Michel

POINT 16 - Désignation des membres composant les différentes commissions communales

Commission technique et sécurité

MATHIEU Jean- Jacques
DIETSCH Sylvie
KOEGLER Michel
RICHERT Olivier
BIHL Sophie
SIMON Manuelle

Commission des affaires sociales

MATHIEU Jean-Jacques
DIETSCH Sylvie
SIMON Manuelle
MULLER Catherine
EICHHOLTZER Geneviève
BIHL Sophie

Commission ouvrier intercommunal

MATHIEU Jean-Jacques
ZINCK Jean-Michel

Commission du P.L.U.

MATHIEU Jean-Jacques
ZINCK Jean-Michel
DIETSCH Sylvie
RICHERT Olivier
BIHL Sophie
SIMONET Alexandre
EICHHOLTZER Geneviève
SIMON Manuelle

Commission village propre

L'ensemble du Conseil Municipal

Délégués étangs – chasse – forêt

MATHIEU Jean-Jacques
ZINCK Jean-Michel

Désignation du délégué à la Défense

SIMONET Alexandre

Commission communication (site internet, bulletin communal...)

MATHIEU Jean-Jacques
ZINCK Jean-Michel
DIETSCH Sylvie

POINT 17 -Divers et communications

- Date du prochain Conseil Municipal : 25 juin 2020 à 19 heures

La séance est levée à 20 heures 50

**Tableau des signatures
pour l'approbation du procès-verbal des délibérations du
Conseil Municipal de la COMMUNE de STRUETH
de la séance du 28 mai 2020**

Ordre du jour :

1. Installation du Conseil Municipal suite aux élections du 15 mars 2020
2. Election du Maire
3. Election des Adjointes au Maire
- Lecture de la charte de l' élu local par le maire élu
4. Vote des indemnités de fonction du Maire et Adjointes au Maire
5. Délégation de signature du Maire
6. Désignation des délégués au S.I.S. – Syndicat Intercommunal Scolaire des Sources (2 titulaires)
7. Désignation des délégués au S.I.A.E.P. – Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable de Fulleren – Mertzen – Saint-Ulrich et Strueth (2 titulaires)
8. Désignation des délégués au S.I.A.S.V.L. – Syndicat des Affaires Scolaires et Culturelles de la Vallée de la Largue (2 titulaires)
9. Les Larguotins – Petite enfance de la Communauté de Commune de la Largue (1 titulaire – 1 suppléant)
10. Syndicat Départemental d'Electricité et de Gaz du Haut-Rhin (1 titulaire)
11. Brigade Verte (1 titulaire – 1 suppléant)
12. S.I.G.F.R.A. – Syndicat Intercommunal pour la Gestion Forestière de la Région Altkirch (1 titulaire – 1 suppléant)
13. EPAGE LARGUE. – Collège NON GEMAPI (2 titulaires – 2 suppléants)
14. Election des membres de la commission d'appel d'offres – C.A.O. (3 titulaires – 3 suppléants)
15. Communauté de Communes Sud Alsace Largue – Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) (1 titulaire)
16. Désignation des membres composant les différentes commissions communales :
 - Commission technique et sécurité
 - Commission aux affaires sociales
 - Commission ouvrier intercommunal
 - Commission du P.L.U.
 - Délégués étangs – chasse – forêt
 - Délégué à la Défense
 - Délégués communication (bulletin, site internet...)
17. Divers et communications

Nom et prénom	Qualité	Signature	Procuration
MATHIEU Jean-Jacques	Maire		
ZINCK Jean-Michel	1 ^{er} Adjoint		
DIETSCH Sylvie	2 ^{ème} Adjointe		
BIHL Sophie	Conseillère Municipale		
EICHHOLTZER Geneviève	Conseillère Municipale		
KOEGLER Michel	Conseiller Municipal		
MULLER Catherine	Conseillère Municipale		
RICHERT Olivier	Conseiller Municipal		
SCHIGAND Denis	Conseiller Municipal		
SIMON Manuelle	Conseillère Municipale		
SIMONET Alexandre	Conseiller Municipal		